

# LA GAZETTE d'AGUILCOURT

*BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION*

**N°207**

**novembre 2002**

---

Site Internet : **<http://www.aguilcourt.com>**

---

## *Le Mot du Maire*

Le suicide récent d'un élève du collège de Guignicourt fait brutalement réapparaître les interrogations que les parents, les éducateurs, les responsables de collectivités, sont en droit de se poser devant le mal-être de certains adolescents qui peut les entraîner à de telles extrémités.

La modification des relations entre enfants et parents, élèves et professeurs, jeunes citoyens et garants de l'ordre social a estompé les limites à ne pas dépasser, les repères indispensables à une éducation réussie.

A qui la faute ?

Aux parents, souvent déconcertés par le comportement de leurs enfants et qui n'apportent pas toujours les bonnes solutions aux vrais problèmes...

Au système éducatif qui fait croire aux parents qu'il prend en charge l'éducation plutôt que l'instruction...

A cette télévision qui change les valeurs en faisant croire que la célébrité et la fortune s'obtiennent sans grand effort...

Le problème est vaste et ne bénéficie pas de remède miracle. L'éducation des jeunes a besoin de s'appuyer sur des valeurs de base : rien n'est acquis sans un effort personnel, le respect mutuel est la base des bonnes relations entre les individus...etc... quelques concepts simples que l'on a tendance à oublier.

**Jean-Marc LE GOUELLEC**

# COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 8 novembre 2002

Un conseiller absent excusé

## **PROJET DE MISE EN PLACE D'UN DOCUMENT D'URBANISME**

Le Conseil Municipal a entendu les explications de Monsieur Malik AÏT-AÏSSA, ingénieur de la DDE.

Il a présenté successivement les avantages et les inconvénients d'une carte communale et d'un Plan Local d'Urbanisme.

Ces documents sont généralement élaborés avec l'aide d'un bureau d'étude et ont un coût ne pouvant être pris en charge de façon significative par des subventions : seule la D.G.D., dotation versée par l'Etat peut aider les communes, mais elle ne représente qu'une faible partie du coût d'élaboration d'un tel document.

La carte communale ne permet qu'une augmentation limitée de la zone urbanisable de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme donne de plus grandes possibilités de contrôle de l'urbanisation (similaire à celle du POS) mais nécessite l'élaboration de documents beaucoup plus complexes entraînant un coût plus important.

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas engager un développement foncier trop important, Monsieur AÏT-AÏSSA a jugé qu'une carte communale était le document le plus adapté à notre commune.

Cette carte communale pourrait en grande partie être élaborée sans l'intervention d'un bureau d'étude. Néanmoins, Monsieur AÏT AÏSSA a indiqué qu'il serait souhaitable que la commune fasse établir par une officine spécialisée, une étude d'urbanisme qui elle, pourrait être financée à 80 % par le Fonds Régional de Développement Local ( FRDL) octroyé par la région.

La commune n'ayant pas agréé le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, il semble que l'accès au FRDL lui soit refusé : le maire va contacter prochainement Mlle GRATZ, chargée de mission par la Région auprès de la CCCP pour s'informer de cette anomalie.

## **ENQUETE SUR UN PROJET D'EPANDAGE DE BOUES**

Les Membres du Conseil Municipal d'Aguilcourt, à l'unanimité des Membres présents décident d'émettre un avis défavorable.

## **COURRIERS ADRESSES ALA CCCP CONCERNANT LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Le Maire a présenté au Conseil Municipal les 103 lettres émanant des habitants de la commune et adressées à Monsieur le Président de la CCCP.

### **Texte de la lettre des habitants :**

*La présentation de la part des dépenses imputables à la collecte et au traitement des ordures ménagères dans le budget de la communauté de commune (voir bulletin « nos villages »-juin 2002-n°18) est certes importante.*

*Le service est mis en place depuis plusieurs années et son financement était déjà assuré en grande partie par nos impôts.*

*L'inacceptable augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne peut être que la conséquence d'une non estimation de l'évolution de vos dépenses et d'une gestion non contrôlée.*

*Le contribuable ne doit pas subir les conséquences de vos erreurs et de vos projets coûteux que nous n'avons pas demandés.*

*Le contribuable vous demande de gérer correctement les ordures ménagères et le fonctionnement de la communauté de communes ; il souhaite également, chaque année, ne pas s'inquiéter d'un supplément d'impôt que vous lui infligerez.*

*Avec l'espérance de la prise de conscience de nos requêtes.*

Les membres du Conseil Municipal ont souhaité solidairement être signataires d'un courrier du Maire accompagnant ces lettres.

### **Texte de la lettre :**

*J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les lettres que vous adressent une large majorité des habitants de notre village.*

*L'initiative de ces courriers revient à l'une des habitantes de la commune qui a, indépendamment de mon point de vue sur l'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, trouvé qu'une augmentation aussi importante de la fiscalité n'était pas admissible.*

*Ces lettres m'ont été apportées en mairie et j'ai informé, lors de la séance du 8 novembre, les membres du Conseil Municipal du résultat de la démarche d'un de nos administrés auprès de ses concitoyens. Les Conseillers s'associent à cette action en co-signant ce courrier.*

*Le Conseil Municipal d'Aguilcourt, à qui je fais part régulièrement des comptes-rendus que vous me faites parvenir, s'est toujours étonné et s'est parfois inquiété du nombre des actions menées par la Communauté de Communes. Participant activement à la gestion d'une commune de taille modeste, les Conseillers redoutaient que les nombreux engagements du Projet de Territoire ait une incidence inéluctable sur la fiscalité locale, d'ailleurs aujourd'hui avérée.*

*Avec la confiance renouvelée de mon Conseil Municipal dont je suis le représentant au sein du Conseil Communautaire, je continuerai à prôner une gestion plus respectueuse du contribuable et plus en concordance avec les véritables attentes de la population de nos villages.*

## **DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a rejeté les demandes de subventions émanant de :

- Mutuelle du trésor
- Association Handisport Chaunoise
- 

**Prochaine séance :** Vendredi 6 décembre 2002 à 20 h.

## **LA REPOSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur Souty, Vice Président chargé des Finances et de l'Administration Générale a adressé un courrier au Maire, en réponse aux lettres des habitants d'Aguilcourt remises à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

### **Texte de la lettre :**

*Monsieur le Maire,*

*Nous accusons réception de votre courrier en date du 9 novembre 2002 et que vous nous avez remis personnellement le 19 novembre, avec la pétition des habitants de votre commune.*

*Nous n'avons pas pour habitude d'éluder ou esquiver les réponses aux questions qui nous sont posées, et une fois encore nous allons vous apporter toutes explications aux interrogations des pétitionnaires de votre commune, ainsi qu'à vos propres éléments de réflexion.*

*Sur le plan de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), nous réitérons à nouveau tous les éléments que nous avons maintes fois exposés, à savoir:*

*- le taux d'augmentation de la TEOM est spectaculaire, et il est tout à fait légitime que les contribuables s'interrogent sur sa justification. Cette justification technique est la suivante; les années précédentes, la Communauté de Communes bénéficiait de ressources supplémentaires (dont les subventions) au niveau de son budget global. Une partie de ces ressources était affectée à la TEOM pour en réduire le coût, ce qui a permis d'alléger considérablement la refacturation aux usagers. Les subventions en question étant dégressives, il n'a plus été possible, en 2002, de faire bénéficier les usagers de ces bonifications. En 2002, une refacturation du service par le biais des impôts locaux a été effectuée, en la limitant toutefois à 80 % de son coût de revient réel. Vous pourriez nous rétorquer qu'il suffisait d'augmenter progressivement cette taxe depuis plusieurs années, afin d'éviter que les habitants échappent à une augmentation brutale. D'une part, les*

*contribuables auraient payé plus cher depuis plusieurs années, et d'autre part, il aurait été illégal pour la Communauté de se constituer en quelque sorte une "cagnotte".*

*- s'agissant d'un réajustement du montant de la taxe qui était sous-facturée les années précédentes, il est évident que le taux de variation ne pouvait qu'être élevé, puisque les années antérieures avaient été bonifiées.*

*- le montant acquitté par les usagers doit seul être analysé et non uniquement le taux de variation : selon les éléments qui nous sont parvenus et que nous tenons à votre disposition pour contrôle, les TEOM facturées par les structures proches géographiquement de notre territoire, sont nettement supérieures à celle de notre Communauté de Communes. Cela est dû également pour partie à l'effort de tri effectué très correctement par les habitants et qui a permis de réaliser des économies substantielles, grâce aux versements d'Eco-Emballages.*

*- nous restons très vigilants sur l'évolution des coûts. La mission Dectra avait fait l'objet d'un appel d'offres. Par ailleurs, les factures sont vérifiées par les services internes de la Communauté : pour preuve, un avoir de 35 000 e environ a été demandé en novembre à Dectra, suite à des erreurs de facturation que nous avons décelées.*

*- la TEOM, par son assiette sur les bases foncières peut apparaître également comme injuste. Nous vous confirmons que nous avons entrepris une démarche pour étudier un système de redevance par habitant, à compter de 2004, année de renouvellement du prochain marché. Il n'est pas évident que les usagers seront gagnants, car nous devons refacturer la totalité du service au lieu des 80 % actuels, tenir compte des taux d'impayés, et dédier un personnel spécifique pour le service de facturation qui incomberait à notre Communauté.*

*Ces explications techniques ont été disponibles pour les habitants de nos communes:*

*- d'une part, chaque délégué communal auprès de la Communauté en a été informé lors du budget voté en début 2002, puis le journal "Nos Villages" diffusé dans toutes les communes en juin- s'en faisait l'écho, et enfin un argumentaire adressé à tous les maires en septembre, à charge pour eux de le répercuter auprès de leurs habitants a été envoyé dans chaque maine.*

*Donc sur ce sujet de la TEOM, dont la variation est jugée comme "inadmissible", il convient de s'en remettre au pur bon sens, compte tenu des éléments ci-dessus dont la bonne foi ne peut être remise en cause.*

*L'autre point développé dans votre courrier, concerne la suspicion sur la bonne gestion des finances de la Communauté de Communes.*

*Nous ne pouvons que rappeler une nouvelle fois que toutes les actions de la Communauté résultent des compétences décidées dans le Projet de Territoire, voté à la majorité par l'ensemble des délégués. La Communauté est gérée de façon responsable: il n'y a pas de dépenses inconsidérées. Les actions suivantes sont-elles inutiles : enlèvement*

*des ordures ménagères, gestion des déchetteries et centre de transfert, enlèvement des encombrants, accueil dans les trois points-villages, réalisation au profit des communes de travaux par l'équipe "verte", réalisation et entretien des chemins de randonnées, accueil d'entreprises sur le territoire, réalisation d'une étude sur un quartier des entrepreneurs à Guignicourt, aide à l'enfance et aux relais d'assistantes maternelles, opérations d'animation envers la jeunesse, assistance aux communes pour leurs recherches de financements et de subventions, opérations-façades, formation aux premiers secours, formation aux diplômés BAFA et BAFD... Quelle commune aurait les moyens d'assumer de façon autonome ces services dont l'impact bénéfique auprès des habitants est évident?*

*La Communauté de Communes n'est pas une "machine" administrative lourde employant une pléthore de fonctionnaires : tous les emplois sont fonctionnels, et il n'y a aucun emploi ou aucune dépenses superflus inutiles. Toutes les évolutions sont faites dans la transparence : avis des commissions thématiques, réunions de bureau, conseils communautaires. Le but d'une Communauté de communes n'est pas de se consacrer uniquement à la gestion des ordures ménagères, ce qui serait une vision réductrice, et découragerait alors l'implication des membres élus que nous sommes.*

*En conclusion, je ne peux que vous engager à répercuter ces informations à vos concitoyens en leur précisant qu'ils peuvent s'informer également directement auprès des services de la Communauté.*

*Je suis disposé à recevoir les personnes qui en feraient la demande. A ce sujet je vous précise que ma prochaine permanence se déroulera le mardi 10 décembre après-midi à Saint-Erme, et que les personnes intéressées peuvent téléphoner pour prendre rendez-vous.*

*Espérant que ces explications franches permettront d'éviter toutes les polémiques inutiles,*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués*

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du décret n° 93-742 du 29 mars 1993, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté n° LE/2002/062 en date du 17 octobre 2002, une enquête publique qui sera ouverte du mercredi 20 novembre au vendredi 20 décembre 2002 sur la demande d'autorisation de décharge des boues provenant de la station d'épuration Seine aval d'Achères, présentée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté précité, il sera procédé à une enquête publique dans les communes concernées par le projet susvisé, dont Aguilcourt fait partie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra en prendre connaissance en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance aux membres de la commission d'enquête dans ces mêmes communes. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, en Mairie ou dans les Préfectures et Sous-Préfectures de l'Aisne, du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

## OPERATION BRIOCHES : LE BILAN

Cette année encore, vous avez réservé un accueil favorable à cette action menée par l'A.P.E.I. de Laon. 80 brioches ont été vendues au profit de cette association de parents d'enfants handicapés qui s'efforce de créer des structures d'accueil. **Une somme de 216 € a été collectée au profit de l'association.**

Tous nos remerciements aux généreux donateurs et aux personnes bénévoles qui ont accepté de consacrer un peu de leur temps à la vente des brioches (Mmes Colette BOUCTON, Françoise GELARD, Agnès LEFEVRE et M. Jean PETIT).



La Bibliothèque d'Aguilcourt  
invite les enfants à un  
**Atelier de  
Noël**  
le mercredi 11 décembre

à partir de 14h30  
dans la salle communale

---

### LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J. BÉGUIN - J.M. LE GOUELLEC – G. MILLART –